

**AMAP PAIMBLOTINE – « GAEC ALP-ROUSSE » Chrystelle Deniaud  
MARS – DECEMBRE 2020**

**(Exemplaire adhérent)**

**Contrat** : « Produits laitiers à base de lait de chèvre » entre Mr et Mme .....adhérent à l'AMAP PAIMBLOTINE et Chrystelle Deniaud, productrice de fromages de chèvre.

La production s'achèvera au mois de décembre. Le troupeau de chèvres est désormais entre 60 et 75 chèvres..

Les chèvres sont toujours nourries avec autant d'amour que nous pouvons leur apporter sur 75 % d'herbe sous forme de pâturage ou de foin et de 25 % de mélange céréalier. Le fromage est fabriqué le matin de mi-février jusqu'au 20 décembre.

Je vous propose toute une gamme de produits laitiers bio.

Nous vous proposerons aussi du cochon sous forme de colis : celui-ci est nourri de la même manière que les autres animaux de l'exploitation.

Mais il boit en plus le petit lait de la fromagerie.

**L'engagement présent porte sur la période de mars à décembre 2020, tous les 15 jours, le jeudi, dès que la fabrication sera possible.**

**La gamme se compose :**

**Produits frais :**

Lait entier au litre	2.10 €	Yaourt nature : 0.90 €
Fromage blanc 500g	3.90 €	Yaourt aromatisé : 1.00 €
Faisselle 500g	3.40 €	
Pâte à tartiner 250g	3.20 €	

**Fromage :**

Crottins	2.80 €	Cabécou : 1.00 € l'1, 1.90 € les 2 et 3,50 € les 4.
Bûche familiale	5.30 €	Cendrée : 5.70 €
Mottay	3.90 €	Cendrée : 4.30 €
Buchette	3.40 €	Enrobée ou cendrée : 3.80 €
Palet	2.40 €	Palet fruit : 2.70 €
Type camembert	7.00 €	

**Produit affiné :**

Tomme chèvre :	29.50 € / kg
Tomme graines :	30.50 € / kg

**Les engagements de l'amapien :**

- Je suis responsable de mes produits dès réception, en particulier en ce qui concerne le respect de la chaîne du froid.

- Je m'engage à rapporter les bouteilles et les pots de yaourt ; *si non rapportés, une facturation de 0.50€.*

➤ **Je m'engage à consommer à chaque distribution.**

➤ **Je préviens le producteur en cas d'absence programmée (3 max / saison) Nous sommes sur un contrat de 10 mois mais tous les 15 jours, cela représente 5 mois de distribution.**

➤ **En cas d'abs non programmée, le prix d'un palet sera automatiquement facturé.**

➤ Je préviens le producteur si je ne renouvelle pas mon contrat.

➤ Le premier règlement se fait le jour de la souscription ; viendront ensuite des versements complémentaires en cas de situation débitrice.

**Souscription à l'AMAP Paimblotine - produits laitiers chèvre bio pour un montant de : \_\_\_\_\_ € (minimum 50 euros)**

Réglable en 1 à 3 chèques par saison, à l'ordre du GAEC ALP-ROUSSE

Il s'agit d'un forfait duquel sera déduit chaque semaine le montant de mon panier « produits laitiers chèvre ».

**Le premier règlement se fait le jour de la souscription ; viendront ensuite des versements complémentaires en cas de situation débitrice.**

**La productrice et l'amapien s'engagent à respecter la charte des Amap.**

**GAEC ALP-ROUSSE**

La Pacauderie 44 320 SAINT-PÈRE en RETZ      tél : 06 72 32 30 42      [augustin.deniaud@wanadoo.fr](mailto:augustin.deniaud@wanadoo.fr) /

Certification Bureau Véritas FR BIO 10



référente amap : Béatrice Gastebois

Fait le : \_\_\_\_\_

Signatures :

**AMAP PAIMBLOTINE – « GAEC ALP-ROUSSE » Chrystelle Deniaud  
MARS A DECEMBRE 2020**

**(Exemplaire producteur)**

NOM : ..... Prénom : ..... téléphone : .....

Adresse mail : .....

Assure avoir souscrit à l'AMAP Paimblotine « produits laitiers chèvre bio » pour \_\_\_\_\_ € en 1 à 3 chèques à l'ordre de GAEC ALP-ROUSSE. (minimum 50 euros)

en Espè[ ] ou Chèque établi à l'ordre du GAEC Alp-Rousse.

Je pourrai choisir parmi la gamme de produits laitiers proposée tous les 15 jours.

**La productrice et l'amapien s'engagent à respecter la charte des Amap.**

Fait le : \_\_\_\_\_

Signatures